

Sécurité et Défense dans l'Enseignement Supérieur en France et en Europe*

Bernard Boëne

Director de Investigação na área de Sociologia Militar no Centre de Recherche des Écoles de Coëtquidan, França

Resumo

Segurança e Defesa no Ensino Superior em França e na Europa

O propósito deste texto é reflectir sobre os objectivos e metodologias de ensino dos assuntos de segurança e defesa. A sociologia militar francesa contrasta com a realidade de outros modelos tais como o americano ou o europeu.

Segundo o autor, este tipo de ensino serve para incrementar a profissionalização dos quadros militares do futuro, sensibilizar a opinião pública, para fomentar o debate entre os meios civil e militar e manter uma base de peritos em assuntos de defesa independente do sector privado, a custos reduzidos.

Estas iniciativas podem ser alcançadas através da mobilidade de profissionais especializados – para evitar a segregação intelectual de áreas de estudo – e do aprofundamento da ligação entre a cidadania e a defesa. Infelizmente, existe ainda um preconceito contra os cientistas sociais que se ocupam destas matérias. Por este motivo é necessário promover a pesquisa e formação nesta área.

Na verdade, os países anglo-saxónicos estão mais avançados que a Europa continental estando os Estados Unidos e o Reino Unido na vanguarda do ensino e da investigação em defesa e segurança.

Por fim, o modelo aplicado do sistema de formação/decisão nos temas de defesa e segurança deve ser pluralista; nem demasiado centralizado nem demasiado disperso.

Abstract

Le propos de ce texte est de réfléchir sur les objectifs et méthodologies des affaires de défense et sécurité dans l'enseignement. La sociologie militaire française est en contraste avec la réalité d'autres modèles tels que l'américain ou l'europpéen. Selon l'auteur, ce type d'enseignement sert à fomentier la professionnalisation des futures cadres militaires, à sensibiliser l'opinion publique, afin de susciter le débat entre les milieux civil et militaire et maintenir un groupe d'expert sur les questions de défense, à des coûts réduits et indépendant du secteur privé.

Ces initiatives peuvent être concrétisées à travers l'interchangeabilité de professionnels spécialisés – afin d'éviter les ghettos intellectuels de domaines d'études – et l'approfondissement du lien entre citoyenneté et défense. Malheureusement, il existe encore des préjugés contre les scientifiques du domaine social qui travaillent sur ces matières. Ainsi, il est nécessaire de promouvoir la recherche et la formation dans ce domaine.

Il est vrai que les pays anglo-saxons sont à un stade plus avancé que l'Europe continentale. Les études aux Etats-Unis et au Royaume-Uni sont, en ce qui concerne l'enseignement et de la recherche en défense et sécurité, à l'avant garde.

Enfin, le modèle appliqué du système de formation/décision dans les thèmes de défense et sécurité doit être pluraliste; ni trop centralisé ni trop dispersé.

* Texto relativo à intervenção no Seminário Internacional "A Segurança e Defesa no Ensino Superior na Europa", que teve lugar no IDN no dia 26 de Abril de 2006.

J'ai supposé, en acceptant l'invitation de l'Instituto da Defesa Nacional, qu'elle s'adressait à l'universitaire, plutôt qu'au bureaucrate que j'étais il y a peu encore. Et qu'à une présentation si peu que ce soit officielle – par vocation, satisfaite du présent et optimiste pour l'avenir – du système français de rapports défense/enseignement supérieur aujourd'hui, vous préféreriez l'analyse que je puis vous en livrer sur la base de mon expérience.

Cette expérience est celle d'un acteur de ce système pendant de longues années, d'abord en tant qu'enseignant-chercheur spécialiste de sociologie militaire, puis comme directeur général de l'enseignement et de la recherche à Saint-Cyr, cinq ans durant. Mais encore celle de quelqu'un à qui il est souvent arrivé de voyager, au cours des trente dernières années, de rencontrer beaucoup de collègues étrangers, européens et nord-américains, et de faire des comparaisons transnationales (qui, comme on le verra, ne tournent pas toujours à l'avantage du système français).

Le regard porté sera donc tout à la fois personnel, distancié et – comme il sied à un universitaire – tendu, selon le cas, vers l'objectivité ou la posture du « spectateur impartial ». J'ajoute que le système français s'interroge aujourd'hui sur lui-même, et que la période se prête bien à cette pause réflexive et critique.

Je procéderai en deux temps. Le premier, assez rapide, sera consacré à l'examen des réponses à la question: *pourquoi* ? Quelles sont les raisons qui poussent à encourager l'enseignement et la recherche sur les questions de sécurité et de défense dans les universités ou autres composantes du système d'enseignement supérieur civil ? Le second, nécessairement plus long, s'intéressera au *comment* ? La question des modalités concrètes, des difficultés soulevées et des solutions adoptées, appelle une évaluation, à la fois dans l'absolu et par comparaison avec les choix faits *ailleurs*. Je commencerai donc par tenter de définir l'idéal, je le comparerai à ce qu'on trouve en France, que je situerai par rapport à quelques exemples particulièrement réussis avec lesquels j'ai été en contact dans d'autres pays.

I. Pourquoi encourager des études de sécurité et de défense dans l'enseignement supérieur ?

Je crois qu'il y a essentiellement à cela trois grandes raisons.

- a) La première réside dans le souci, commun à la plupart des systèmes de sécurité et de défense, d'éviter tout effet de ghetto intellectuel et social. Quand le système

de défense est intégralement professionnalisé, lorsque l'armée est une armée de métier, ce souci devient absolument primordial. Permettre aux problèmes de défense et de sécurité d'être analysés et débattus par ces professionnels de la recherche et de la pensée que sont les universitaires, les inciter à dialoguer avec les professionnels militaires, policiers et du renseignement, officiers et décideurs civils, c'est - sous certaines conditions, notamment d'absence d'opposition idéologique radicale entre les deux milieux - contribuer à insérer ces derniers parmi les élites de la société et de l'Etat. Ce point est central dans toutes les analyses portant sur les relations civilo-militaires, et il est généralisable.

Ceci vaut pour les deux dimensions indissociables de l'enseignement supérieur - recherche et transmission de connaissances - qui, l'une et l'autre, servent à sensibiliser, donc à constituer pour l'avenir une caisse de résonance civile potentielle: à créer une communauté de spécialistes, et par là d'une opinion informée, toutes deux de nature à épargner à celles et ceux auxquels sont confiées la défense et la sécurité de tous, notamment aux armées, surtout quand elles sont des armées de métier, l'indifférence totale de la société. C'est particulièrement important lorsque sont débattues par le parlement, le gouvernement ou le commandement, des options fondamentales: il n'y a rien de pire dans ces moments-là que l'atonie de l'opinion publique.¹ L'existence d'universitaires et d'étudiants avancés dans le cursus qui, sur la base de travaux effectués ou d'enseignements reçus, soient intéressés par ces problèmes et capables d'en débattre, est *en soi*, dans des démocraties, un atout précieux. Peu importe que les jugements formulés soient critiques, du moment que la critique est rationnelle et de bonne foi: l'essentiel est que les questions de défense et de sécurité continuent d'affleurer à la conscience publique, qu'on en parle, et qu'elles évitent ainsi la marginalisation.

1 On s'étonnera peut-être d'une justification *pragmatique*, envisagée du seul point de vue du système de défense et de sécurité, de ce besoin, pour lui, d'éviter tout effet de ghetto - là où on attendrait plutôt l'évocation d'une exigence *démocratique*: celle qui enjoint aux citoyens de ne pas se désintéresser des questions d'intérêt général à débattre dans l'espace public. Je ne renie nullement une telle exigence. Mais il faut voir qu'elle n'a de sens immédiat que dans les cultures politiques qui ont de la démocratie et de la citoyenneté une conception tirée de Rousseau et Kant, où l'intérêt général transcende les intérêts particuliers, et non de Locke ou Smith, pour qui il n'en est que la somme ou l'articulation. C'est ce qui oppose une grande partie de l'Europe continentale à l'univers anglo-saxon. C'est aussi ce qui rend la justification pragmatique plus universelle que l'autre.

- b) La deuxième raison renvoie à la nécessité de stimuler la pensée tournée vers l'action en lui fournissant des espaces de liberté. La difficulté est ici que le milieu militaire et policier, ou la communauté du renseignement, sont par essence hiérarchiques, que la liberté académique ne leur est pas toujours très familière (ou, quand elle l'est, ne leur plaît pas toujours), que le conformisme et la pensée unique y sont des possibilités, et que c'est un problème à résoudre. Dans ces conditions, le dialogue avec l'enseignement supérieur est précieux. Il ouvre un espace de débat hors hiérarchie, d'autant plus libre que les liens sont forts et confiants. La simple existence d'un milieu intellectuel civil accueillant où la valeur des idées ne se mesure pas, ou pas seulement, au nombre de galons, où des conceptions nouvelles peuvent s'exprimer et être soumises au test d'une critique externe moins sujette à l'influence d'intérêts organisationnels qu'au sein de grandes bureaucraties, tout cela est de nature à vivifier la pensée qui émane des corps d'officiers ou de responsables civils.² J'ajoute qu'à l'inverse, en mettant les universitaires au contact des problématiques concrètes, un tel dispositif évite que leurs travaux sur les questions de défense et de sécurité ne soient déconnectés des réalités, et accroît leur pertinence. Par là, il garantit la qualité, au plan intellectuel, du dialogue entre les deux milieux.
- c) La dernière raison de favoriser des liens entre système de défense/ sécurité et enseignement supérieur découle de l'intérêt, pour le premier, de disposer, face à la complexité, d'une capacité d'expertise - ingénierie, analyse, conseil, aide à la décision et au commandement - et, dans des domaines les plus variés, d'un vivier d'experts extérieurs que le budget ne permettrait pas (et que l'intermittence des besoins déconseillerait) de posséder en propre, à plein temps, au sein de l'ordre de bataille ou des organigrammes permanents. Il est bien vrai qu'on peut fort bien, pour ce faire, s'en remettre à des entreprises ou des cabinets de conseil privés, plutôt qu'aux universités ou instituts de recherche des grandes

2 S'agissant des officiers, l'habitude de ces échanges doit être prise tôt, et confirmée par la suite. Le contenu académique de leur formation initiale joue ici un rôle crucial, en les accoutumant à ne pas dissocier l'action et la réflexion, et à considérer comme normal le dialogue entre élites civiles et militaires. Habituel dans nombre de pays, le passage ultérieur par les universités, au niveau du *master* ou du doctorat, d'un certain nombre d'officiers sélectionnés en vue d'une formation continue, en milieu de carrière, est susceptible de renforcer ce lien, cette confiance, et favoriser l'intégration culturelle du corps des officiers supérieurs et généraux. C'est ce qu'écrivait mon maître à Chicago, le professeur Janowitz, il y a maintenant cinquante ans, et je crois qu'il avait profondément raison.

écoles. Et c'est ce qui se fait assez souvent. Mais si ce recours au secteur privé devient systématique, les avantages d'un lien fort au plan intellectuel et social tendent à s'annuler: les cabinets de conseil privés en matière de défense et de sécurité sont souvent peuplés d'officiers ou de décideurs en retraite, ce qui réduit l'ouverture institutionnelle et les bienfaits qu'on est en droit d'en attendre.

De telles capacités d'expertise s'avèrent tout à fait utiles dès qu'on passe de la conception à l'action ou la réalisation, par exemple, de la recherche fondamentale à ses applications techniques, ou encore, en sciences humaines et sociales, lorsqu'on procède à des comparaisons internationales, lorsqu'on analyse les conséquences probables d'une option ou d'une décision qui va être prise, lorsqu'on cherche à mettre au jour le fonctionnement réel, par opposition au fonctionnement théorique, de tel ou tel service, de telle ou telle unité, etc.

Voilà les trois grandes raisons - sociopolitique, intellectuelle, pragmatique - pour lesquelles, dans nombre de pays, on cherche à favoriser les relations entre défense et enseignement supérieur. Ces finalités ne se situent pas au même niveau, et sont d'inégale difficulté de mise en oeuvre. La dernière est celle qui pose le moins de problèmes. Les institutions militaire, policière et du renseignement s'y trouvent en position de clientes maîtresses de leurs objectifs, libres d'organiser leurs rapports d'échange (contractuels, ou en régie) avec le milieu universitaire, et en mesure d'en contrôler les fruits. C'est un cas de figure courant, qu'on retrouve dans bien d'autres domaines d'activité, publics ou privés. Les deux premiers, en revanche, sont plus délicats, car ils sont d'essence politique: l'un touche à l'insertion sociale et culturelle de la profession à qui sont confiés les moyens de la violence organisée légitime au service de la souveraineté; l'autre porte sur les conditions sociales et intellectuelles de définition des enjeux, des objectifs, des valeurs, des intérêts, de l'organisation mis en jeu par la posture, et l'action éventuelle, du système de défense et de sécurité.

II. Comment y parvenir ?

La question est de savoir comment satisfaire simultanément ces divers objectifs de manière harmonieuse. Je crois que les maîtres-mots ici sont spécificité relative,

quantité et qualité, professionnalisation, et pluralisme - j'aurais l'occasion de préciser: pluralisme *tempéré*.

Des spécificités du champ et de leur impact différencié selon les disciplines

Avant d'en venir au détail des modalités pratiques et des facteurs qui affectent leur chances de réussite, il faut faire mention de ce que j'appellerai les spécificités des questions de défense et de sécurité. Et noter qu'il n'y a pas, pour l'essentiel, de spécificités intrinsèques, tenant aux objets d'étude, lorsqu'il s'agit de sciences de la matière ou de sciences de la vie appliquées à ces questions. Les lois de la nature sont les mêmes pour les militaires ou les policiers et pour les civils, l'ingénierie à laquelle elles donnent lieu ne se distingue pas de ce qu'on trouve dans d'autres domaines, et les technologies qui en sont issues sont d'ordinaire *duales*. Par conséquent, et même si - pour des raisons extrinsèques (secret, pressions engendrées par l'urgence, ou le danger, contraintes diplomatiques, possibilité d'une clause de conscience face aux usages ou dévoiements potentiels des moyens mis au point par les scientifiques, etc.) - leurs conditions d'exercice sont parfois spéciales, l'emploi de physiciens, d'ingénieurs, de techniciens, de biologistes ou de médecins au service de la défense et de la sécurité ne requiert pas qu'ils reçoivent au préalable un surcroît de formation. Il s'ensuit que des recherches, des enseignements dans ces domaines peuvent fonctionner sur la base de l'interchangeabilité des acteurs sur les marchés correspondant à ces spécialités. Il s'ensuit également que la valeur de sensibilisation est faible, et que des étudiants de physique, de biologie ou d'informatique désireux d'en savoir plus sur la défense et la sécurité devront regarder vers les sciences sociales et politiques.

Il n'en va pas de même, en effet, des sciences sociales, que je définirai ici de manière large, en parlant de sociologie, science politique, droit, économie, anthropologie, psychologie, histoire, et sans doute quelques autres. Là, des spécificités existent, qui tiennent à la nature particulière de l'objet pour ce qui les concerne. On le voit par exemple lorsqu'il s'agit de relations internationales, qui - malgré un degré d'institutionnalisation beaucoup plus fort qu'autrefois - présentent des particularités relativement marquées si on les compare au fonctionnement interne des sociétés. Lorsqu'on s'intéresse à l'action militaire, on en trouve d'autres qui découlent en partie du fait central que ses enjeux - intrinsèquement politiques - ne sont jamais négligeables, qu'elle est dangereuse pour ses acteurs mais aussi (et de plus en plus) pour ses « spectateurs », et qu'elle légitime, au nom de valeurs collectives supérieures,

ce que les sociétés prohibent absolument – la destruction de vies humaines.³ On en trouve d'autres, quelque peu différentes par la substance mais formellement similaires, dans l'univers policier ou du renseignement.

Il convient donc de prendre en compte ces particularités, sous peine de passer à côté de points centraux.⁴ Il existe d'ailleurs une littérature scientifique internationale sur ces sujets, qu'il importe de connaître si l'on veut éviter de réinventer sempiternellement la roue. De là, on déduit – contrairement à ce qui se passe dans les sciences de la matière et de la vie – la nécessité d'un surcroît de formation pour ceux qui abordent le champ. Et de cette nécessaire spécialisation thématique découle une absence, relative mais forte, d'interchangeabilité des acteurs sur le marché de l'enseignement et (surtout) de la recherche dans le domaine. De plus, qui dit spécialisation, dit également fidélisation: il serait irrationnel d'investir dans des enseignements et des recherches spécifiques, puis de ne pas encourager à poursuivre les professeurs et les étudiants qui ont consenti aux investissements personnels requis. J'ajoute

3 Pour une autre part, et pour s'en tenir à des exemples tirés de ce que je connais le mieux: la sociologie militaire, les spécificités sont liées aux attentes qui pèsent sur le soldat, et aux modalités les mieux adaptées de motivation: dimension plus ou moins forte de sacré, liée aux enjeux, primat du groupe et de l'institution sur l'individu, rôle de l'affectivité et de la tradition dans la cohésion, importance de l'honneur, et du charisme personnel des chefs au combat – tout cela tranche fortement avec le fonctionnement des sociétés d'aujourd'hui. Il s'ensuit que le traitement analytique diffère, pour les aspects centraux de ces thématiques, de ceux qu'on applique dans d'autres domaines. Traitant d'entreprises ou d'administrations, Michel Crozier, le grand nom de la sociologie des organisations en France, nous a appris à partir de l'axiome selon lequel les individus, dans un système d'action collective, cherchent l'*autonomie maximale* eu égard aux contraintes du système. Il est bien clair que dans l'action militaire, lorsque les balles sifflent, que les obus tombent, que ses camarades autour de soi sont tués ou blessés, ce n'est pas l'autonomie maximum que l'on cherche: c'est essentiellement l'aide mutuelle et la solidarité.

Le problème que soulèvent ces spécificités est toutefois qu'elles ne sont pas permanentes et partout identiques à elles-mêmes: elles sont relatives et fluctuantes. Elles résultent d'une *dialectique sans synthèse* stable et définitive entre deux logiques d'action, l'une tournée vers l'adversaire, l'autre tournée vers l'ami – l'ami interne: les unités de soutien et d'appui; l'ami externe: la société. La première n'a pas d'équivalent systématique et légitime en dehors du domaine militaire; la seconde se rencontre à titre normal partout ailleurs. On comprend dès lors que les équilibres instables résultant de cette dialectique soient extrêmement sensibles au contexte: selon le moment et l'aspect traité de l'action, selon le type d'unité, selon le type de mission, selon l'époque et le lieu, entre autres, ils seront différents. Même si c'est le cœur de leur fonction, les militaires ne passent pas leur temps à combattre, il arrive même, comme c'est le cas depuis un certain temps, que le temps passé au combat soit très minoritaire. Nombreuses sont donc les situations où l'équilibre est dominé par la seconde logique, et où par conséquent on peut à bon escient appliquer la grille de lecture théorique de Michel Crozier...

4 L'un des dangers – le plus courant – est de *banaliser* ces points centraux. Un autre, parfois rencontré chez certains qui en découvrent les spécificités pour la première fois, est au contraire de les *hypertrophier*. Dans les deux cas, le discernement qu'appelle le caractère relatif des particularités de la *res militaris* est perdu de vue, et la connaissance scientifique y perd plus qu'elle n'y gagne.

que s'il doit y avoir cumulativité des connaissances en sciences sociales en matière de défense et de sécurité, c'est bien le prix qu'il convient d'acquitter.

Quantité, qualité

Cela posé, les deux premiers paramètres d'une politique concernent le nombre et le profil souhaitables des acteurs de l'enseignement et de la recherche dans le champ. L'idéal pour ce qui les concerne dépend de l'objectif fixé. S'il s'agit d'éviter le ghetto intellectuel et social dont je parlais tout à l'heure, manifestement il faudra beaucoup d'étudiants pour servir, à terme, de caisse de résonance civile aux problèmes de défense et de sécurité; et s'il y a beaucoup d'étudiants, il faudra sans doute aussi beaucoup de professeurs. Le profil est ici relativement indifférent, encore qu'il faille déterminer à quel moment du cursus faire passer le message auprès des étudiants. Comme souvent, donc, quantité et qualité sont solidaires, et doivent s'apprécier ensemble.

En matière de recherche, les besoins en effectifs de chercheurs et d'étudiants avancés, futurs chercheurs, à satisfaire en sciences de la nature ne soulèvent pas de problèmes particuliers, en raison de l'interchangeabilité évoquée tout à l'heure. Si, au contraire, il s'agit de faire de la recherche spécifique aux questions de défense et de sécurité, donc dans le registre des sciences sociales, les effectifs seront dans l'idéal plus restreints, pour des raisons qui tiennent aux besoins (mais aussi aux financements). Que ce soit la recherche d'expertise, sur commande, ou que ce soit la recherche libre, celle où le chercheur se saisit lui-même du sujet, on n'aura pas besoin de plusieurs milliers d'étudiants de *master* ou de doctorat, et encore moins de professeurs.

On touche du doigt ce contraste lorsqu'on regarde de près les débouchés annuels, et de façon plus générale, le fonctionnement du marché de la recherche pour les aspects qui nous occupent ici. Le nombre de postes de chercheurs créés ou qui se libèrent chaque année en sciences de la nature dans le champ est très supérieur à ce qu'il est en sciences sociales. Au recrutement des universités, des ministères ou des organismes publics s'ajoute celui, volumineux, des industries d'armement et des firmes auxquelles elles sous-traitent nombre de tâches. Les effectifs précis, en flux et en stocks, sont difficiles à cerner en raison de la moindre spécialisation préalable, et de l'interchangeabilité relative des acteurs qui en découle. Les chercheurs ou ingénieurs qui ont consacré au champ militaire un moment de leur carrière n'éprouvent

aucune difficulté à se recaser dans d'autres domaines (la demande externe est forte, et la recherche de défense, souvent de pointe, engendre des compétences fort prisées sur le marché civil). On observe donc une assez grande fluidité des entrées et des sorties du champ. La situation est toute différente en sciences sociales et politiques, où la spécialisation et l'investissement personnel requis ne trouvent pas de répondant pour les chercheurs dans de larges débouchés. Au-delà de quelques postes, tous les ans, dans les universités ou au sein des ministères, la spécialité acquise trouve beaucoup moins facilement à s'employer sur un marché étroit, et peu fluide.

La contradiction repérée entre les besoins élevés de la sensibilisation aux problèmes de défense et de sécurité, et les besoins plus faibles de la recherche (avec la nuance importante qui oppose sciences de la nature et sciences sociales) peut trouver à se résoudre en distinguant les niveaux d'études à privilégier.

Les besoins d'une « caisse de résonance » pour l'avenir peuvent donner lieu à deux stratégies assez distinctes. La première les satisfait au niveau de la licence, par des modules généraux d'enseignement de sciences sociales centrés sur la défense et la sécurité s'adressant au plus grand nombre d'étudiants possible. La seconde restreint la cible quantitative et privilégie la qualité des étudiants en réservant ces modules aux enseignements généralistes de première année des *masters* dans toutes les disciplines. On parie alors sur la capacité de ces étudiants moins nombreux à diffuser l'information et à servir de relais d'opinion pour l'avenir.

Dans l'un et l'autre cas, ces modules introductifs ne nécessitent pas que les professeurs se spécialisent outre mesure, et ils ne sont assortis pour les étudiants d'aucune sans promesse de débouchés professionnels dans la spécialité. La seule vraie difficulté, et elle est de taille, consiste à motiver les universités à introduire de tels cours, et les étudiants à les suivre. Sauf consensus fort (improbable) en faveur d'un régime d'obligation (souvent source d'effets pervers), la solution réside dans la mise au point de recettes incitatives, matérielles ou symboliques - ce qui semble plus aisé dans la seconde hypothèse que dans la première.

Si maintenant il s'agit de recherche, il ne peut s'agir que de *masters* et de doctorats. Si cette recherche implique une spécialisation thématique « défense/ sécurité » et un surcroît de formation spécifique, c'est-à-dire si elle s'inscrit dans le registre des sciences sociales et politiques, il faut dès le départ songer à ce qu'on fera de ces étudiants lorsqu'ils seront parvenus au bout de leur cursus. Il faut, par ailleurs, des professeurs hautement spécialisés. Il faut donc un vivier, qu'il convient de calibrer en fonction des besoins en expertise, mais aussi, dans l'espoir de bonnes surprises en

recherche libre, en allant quelque peu au-delà (mais dans des limites raisonnables) de considérations purement utilitaires.

Si là est l'idéal, quelle situation trouvons-nous en France ? On estime à environ un millier le nombre d'étudiants qui suivent des cours, essentiellement au niveau *master*, touchant aux questions de défense et sécurité. Ce chiffre ne comptabilise que l'audience des cours « spécifiques », donc à orientation « sciences sociales et politiques ». Si je reprends mes critères, ce nombre est radicalement insuffisant s'il s'agit de constituer pour l'avenir un vivier de gens connaissant un peu ces questions.⁵ De plus, il apparaît immédiatement que si l'on vise une sensibilisation, le contenu déjà très spécialisé de ces cours va bien au-delà de ce qu'exige ce seul objectif. A l'inverse, ces effectifs sont beaucoup trop nombreux s'il s'agit de lancer des étudiants avancés vers la recherche dans le champ. Sur le millier d'étudiants obtenant un *master* dans la spécialité, on en recrute, tous les ans, entre 25 et 30 dans les ministères (défense, intérieur) ou des organismes publics, et (à terme, après un doctorat et une période post-doctorale plus ou moins longue) une dizaine, toutes disciplines confondues, comme maîtres de conférence dans les universités – lorsqu'ils arrivent à passer l'obstacle des préjugés d'un certain nombre d'universitaires à l'égard du domaine thématique (notamment de la chose militaire).⁶ A cela il convient d'ajouter une cinquantaine de recrutements dans les grandes entreprises touchant à l'armement, au titre de l'ingénierie juridique, de la gestion des ressources humaines ou matérielles, des relations internationales, de la stratégie d'entreprise, ou des relations publiques. On peut y ajouter quelques emplois de conception ou d'analyse au sein d'entreprises tournées vers les problèmes de sécurité, et quelques autres au titre de l'intelligence économique. En comptant large, on obtient le chiffre d'une centaine de jeunes

5 Il est vrai qu'un effort non négligeable de sensibilisation est fait depuis 1982 au niveau de l'enseignement secondaire, au travers des "trinômes académiques" réunissant à l'échelon local des représentants de la défense, de l'éducation et de l'IHEDN. Cet effort s'est notablement approfondi en 1998, lorsque ont été introduits des enseignements obligatoires en classes de 3e (vers 15 ans) et de 1ère (un an avant la fin des études secondaires au lycée).

6 Les préjugés en question ne sont plus guère de nature idéologique, comme ils ont pu l'être dans les années 1960, 1970 et 1980. Ils portent plutôt sur le caractère prétendument marginal de la chose militaire – préjugé qui a la vie dure. Combien de fois entend-on dire encore: « les questions militaires, c'est bien, mais ce n'est pas central en science politique », combien de fois voit-on encore d'estimables collègues s'étonner qu'un sociologue puisse s'y intéresser ? Dans nombre de pays, la légitimité du champ militaire dans l'enseignement supérieur reste à consolider. Il est vrai, à l'inverse, que depuis quelques années, marquées par une prise de conscience des problèmes d'insécurité, le terrorisme et l'embrasement des banlieues, on entend moins cet argument s'agissant de la sécurité intérieure.

cadres recrutés dans la spécialité à ce niveau: soit à peine 1/10e de la ressource formée. Ce n'est pas assez comme relais, c'est beaucoup trop comme investissement pour ce qui concerne la recherche. Et la question est de savoir ce qu'il adviendra des autres.

Face à cette dysfonction, que faire ? Je crois que travailler à la diffusion de la culture de défense et de sécurité au niveau licence, ou selon une conception plus élitaire, au niveau des enseignements généralistes de première année de *master*, devrait régler la question de la sensibilisation. Je crois également qu'il convient d'être plus sélectif, plus restrictif, lorsqu'il s'agit d'initiation à la recherche thématique spécialisée de sciences sociales en matière de défense et de sécurité. Et compenser cette restriction des flux par une meilleure valorisation des acteurs et de ce qu'ils font, par des aides matérielles, par des aides symboliques, et par la diffusion de l'information. Je rejoins tout à fait ce qui a été dit ici même sur l'importance de constituer des bases de données, et des annuaires, qui sont ensuite diffusés, sur Internet ou en version papier, afin de faire mieux connaître, à l'extérieur, ce qui se fait, de cibler l'information, à l'intérieur, en direction de celles et ceux qu'elle est le plus susceptible d'intéresser, et de susciter synergies et réseaux. Et là, je crois que le système français s'est donné les moyens institutionnels adéquats en vue de poursuivre et d'accentuer l'effort à accomplir dans cette direction.⁷

Que constate-t-on ailleurs qu'en France parmi les pays qui ont de ces pratiques une longue expérience ? Le plus frappant, sans doute, est que la sensibilisation ne semble guère préoccuper ceux qui connaissent l'armée de métier depuis longtemps: essentiellement des pays anglo-saxons. Deux interprétations se présentent à l'esprit. Ou bien ce souci est typique des pays qui viennent d'opter pour la professionnalisation intégrale, et s'inquiètent - peut-être indûment - d'une possible marginalisation. Ou bien la culture commune à l'univers anglo-saxon, où le lien entre défense et citoyenneté n'a pas eu, en dehors des périodes de grand danger, l'importance sociopolitique qu'il a revêtu en Europe continentale, conduit Américains,

⁷ Ce rôle de plaque tournante de l'information sur les travaux, les thèmes, les besoins, les acteurs du champ est diversement rempli par l'IHEDN, qu'on ne présente pas, l'INHES (**Institut national des hautes études de sécurité**, son correspondant pour la sécurité intérieure), le C2SD (Centre d'études en sciences sociales de la défense, *clearing house* où se confrontent offre et demande de recherche et d'expertise), l'AFUDRIS (Association des formations universitaires de droit, relations internationales et sécurité), et quelques autres organismes de moindre envergure ou visibilité. Une mise en commun centralisée de l'information serait sans doute la bienvenue.

Britanniques, Canadiens et autres à sous-estimer un risque objectif. De ces deux conjectures, la seconde me paraît la plus plausible. Quant au recrutement de chercheurs à spécialiser et fidéliser dans le champ, les situations rencontrées sont fortement contrastées. Seuls, là encore, les pays anglo-saxons sont ceux qui s'en tirent le mieux - peut-être parce qu'ils se préoccupent du problème depuis longtemps. Aux Etats-Unis, l'ampleur des besoins d'un système de défense et sécurité vaste et fort diversifié, l'habitude (à peine troublée par la parenthèse des années 1970, où elle fut rompue en raison des controverses autour de la guerre au Vietnam) du dialogue entre ce dernier et l'enseignement supérieur, le recours fréquent à la sous-traitance en matière d'expertise et de recherche, le grand nombre de *consulting firms*, l'ancrage fort de quelques centres universitaires où l'on cultive les thématiques qui nous occupent, une institutionnalisation réussie du milieu, l'absence de fossé séparant haute fonction publique de métier et professeurs des universités, la disponibilité de financements privés, tout cela constitue autant de conditions d'un succès qui se laisse facilement observer: personne ne semble se plaindre du nombre et de la qualité des enseignants et chercheurs spécialisés, lesquels exercent une influence non négligeable sur les doctrines et les politiques.⁸ Le cas britannique est, à cet égard, aux antipodes de celui-là. Le système de défense est peu étoffé en comparaison, et il ne comporte qu'une partie seulement des facettes, des déploiements, des capacités du système américain. Les besoins de recherche et d'expertise y sont donc beaucoup plus restreints, et la pratique en matière de recrutement et de financement semble assez malthusienne. Mais là aussi, l'institutionnalisation est réussie. La majeure partie des travaux s'organise autour d'un réseau au centre duquel on trouve le King's College de Londres en collaboration avec diverses composantes des ministères concernés. Le recrutement initial et la confirmation ultérieure des chercheurs se fait par une cooptation exigeante qui, en dépit de la rareté relative des ressources, donne d'excellents résultats.

Professionnalisme ou professionnalisation

Le troisième maître-mot renvoie au degré souhaitable de spécialisation des acteurs du champ. Il s'agit ici du professionnalisme des universitaires, confirmés ou

8 Pour ne prendre qu'un exemple, deux des universitaires les plus connus dans le champ de la sociologie militaire aux Etats-Unis, Charles Moskos et David Segal, ont longtemps détenu le *courtesy rank* de lieutenant-général, et à ce titre conseillé les chefs d'état-major successifs (notamment ceux de l'armée de terre).

juniors, qui oeuvrent dans les disciplines des sciences sociales et politiques. Professionnels, les universitaires le sont par définition formelle. Mais on ne saurait leur demander d'être des spécialistes « pointus » de toutes les thématiques dont ils sont amenés à traiter au titre de leurs enseignements. On attend d'eux, toutefois, qu'ils se spécialisent, à l'intérieur de leurs disciplines, autour d'une thématique ou d'un groupe de thématiques particulières, où ils peuvent ambitionner de faire avancer les connaissances (et d'en tirer une autorité intellectuelle). Les choses de la sécurité et de la défense se sont longtemps caractérisées en Europe continentale par le fait que bien peu d'universitaires choisissaient de les prendre pour thème de spécialisation, soit par crainte d'isolement idéologique au sein de leur milieu, soit pour cause de liens faibles ou inefficaces entre institutions de défense/ sécurité et enseignement supérieur, soit enfin par défaut de perspectives de carrière liées au choix d'une spécialisation de cet ordre. Ceux qui s'y risquaient, le plus souvent n'y restaient pas, et au déficit de spécialisation s'ajoutait une fidélisation déficiente. De tout cela, il pouvait résulter beaucoup d'amateurisme dans le traitement des questions posées à la recherche en sciences sociales, amateurisme trouvant sa source dans l'ignorance de la littérature scientifique internationale spécialisée, et (donc) dans une cruelle absence de prise en compte des spécificités de la thématique. Beaucoup de progrès ont été accomplis, à cet égard, au cours des deux dernières décennies, mais il reste encore beaucoup à faire.

Professionnaliser, spécialiser, fidéliser: comment faire ? En donnant des bourses aux étudiants en *master* et en doctorat. En finançant la recherche, même modestement, la recherche libre, en particulier pour les professeurs, ce qui implique une politique volontariste, en sus de la recherche d'expertise, sur contrat, plus immédiatement liée aux besoins de court ou moyen terme. Il convient également de prendre en compte les productions de la recherche: de ne pas les laisser dormir dans les tiroirs sans profit pour personne. Ceci est crucial. Il faut également que le système de défense fasse confiance aux professeurs ou chercheurs, les laisse coopter, sans interférence, leurs collègues selon les règles en usage, et les associe aux décisions concernant la recherche, notamment au choix des thématiques, à la répartition des moyens, et à l'organisation de procédures conjointes d'évaluation par les pairs et les financeurs. Institutionnalisation fondée sur la confiance et la responsabilité, financement, intérêt pour les conclusions dégagées, évaluation: l'essentiel est là. Il y a des pays où cela se fait très bien, et d'autres où cela ne se fait pas, ou mal, et là c'est un problème majeur.

Professionnaliser, spécialiser, fidéliser, soit. Mais, et le *mais* est important, il convient pour autant de ne pas *isoler*: de ne pas créer de ghetto, à l'intérieur de l'enseignement

supérieur, pour les gens qui s'occupent des questions de défense et de sécurité. Pourquoi ? En raison des préjugés universitaires déjà évoqués, préjugés certes en régression, mais qui n'ont pas entièrement disparu.

Ceci nous conduit tout droit à la question de savoir s'il faut ou non constituer les questions de défense et sécurité en *domaine thématique autonome*. Pour répondre à cette question, il faut, je crois, distinguer le court terme et le long terme. Si l'on est au début du processus de professionnalisation, et si à court terme il n'y a pas de spécialistes de la chose militaire dans les jurys de thèse, ou dans les commissions qui auront à évaluer un article, un livre ou un rapport de recherche, on a un problème. On peut alors songer à des solutions d'exception *provisoires*. À plus long terme, en revanche, une fois que la professionnalisation du milieu a été accomplie, la constitution des questions de sécurité et de défense en domaine autonome comporte le risque sérieux d'enfermer celles et ceux qui acceptent d'y oeuvrer dans un réduit privé de légitimité, suspect de médiocrité, ou pire encore. Je conseille toujours aux jeunes gens et aux jeunes femmes qui veulent se lancer dans l'étude de ces questions, qui veulent faire un *master* puis un doctorat sur tel ou tel aspect des relations internationales, la prolifération nucléaire, la motivation du combattant, sur les techniques comparées du maintien de l'ordre et de la paix, etc., en vue d'une carrière universitaire, de faire leurs preuves comme généralistes, de se faire reconnaître comme sociologues, comme politistes, comme économistes à part entière, et si possible éminents !, avant d'afficher leur qualité de spécialistes des questions militaires, policières et du renseignement. C'est là, me semble-t-il, la seule stratégie individuelle et collective qui vaille pour s'assurer du bien le plus précieux dans l'enseignement supérieur et la recherche: la légitimité académique. Les ministères concernés, au premier chef défense et intérieur, peuvent les y aider en montrant qu'ils prennent tout cela au sérieux.

Où en sommes-nous en France sur tous ces sujets au regard des éléments de la situation idéale que je viens de décrire ? Pendant très longtemps, il y a eu chez nous soit beaucoup d'amateurisme, soit rien ou presque. Je caricature à peine en disant qu'il y a trente ans, le champ militaire était en grande partie occupé par des généraux en retraite et des scientifiques du contingent - brillants sujets de 23 ou 25 ans, souvent sortis de Normale Sup', faisant leur temps sous les drapeaux, et qui, une fois libérés de leurs obligations militaires, s'empressaient de tout oublier de ce qu'on leur avait demandé de faire... Le moins qu'on puisse dire est que les résultats étaient très inégaux, et peu satisfaisants au regard des rapports entre universitaires et

militaires.⁹ En matière d'études sur la sécurité intérieure, le champ était quasi désert (je serais bien incapable de citer plus de trois ou quatre noms d'universitaires de l'époque s'occupant de la police); sur le renseignement, le champ était littéralement inexistant.

Depuis, on a beaucoup progressé. D'abord lentement, puis avec une accélération frappante après la fin de la Guerre froide, et la création (qui coïncide avec elle) de l'Institut des hautes études de sécurité intérieure (IHESI), le milieu s'est élargi, et s'est professionnalisé au sens où il y a de la fidélisation, donc de la cumulativité.¹⁰ La croissance des effectifs, alimentée par le recrutement de jeunes chercheurs, eux-mêmes attirés dans le champ par l'intérêt que présentent des enseignements plus nombreux, des appels d'offres de recherche plus réguliers, une ouverture (encore timide) de postes d'enseignants-chercheurs dans les écoles militaires de formation initiale et continue des officiers, etc., est visible à l'œil nu d'année en année lors des colloques qui scandent la vie du champ. Les normes qui s'instaurent et s'affermissent au sein de cette communauté encore jeune de chercheurs sont décidément professionnelles, et la situation n'apparaît plus désespérée.

La comparaison avec les autres pays suggère l'importance de l'aide que peuvent apporter les ministères et milieux concernés - officiers et hauts fonctionnaires civils - au processus de professionnalisation. Là où leur intérêt pour la chose, l'attention qu'ils y portent, la confiance et l'estime qu'ils manifestent à l'égard des universitaires spécialisés, caractérisent la situation, le professionnalisme s'installe assez rapidement, perdure, et garantit des rapports efficaces et bien vécus en matière d'enseignement et de recherche. C'est le cas des pays anglo-saxons, et depuis fort longtemps. Là où, au contraire, comme c'est le cas dans un certain nombre (heureusement en baisse) de pays d'Europe continentale, existe un fossé culturel trop large entre les deux milieux, alimentant une méfiance réciproque, la professionnalisation pose problème. La France

9 Cette période a vu de grands noms s'illustrer dans le champ: les généraux Beaufre, Gallois et Poirier, et du côté universitaire, Raymond Aron, Gaston Bouthoul, Raoul Girardet, André Corvisier et quelques (rares autres), déjà célèbres et qui pouvaient donc braver sans dommage pour eux le tabou entourant alors les questions militaires dans l'enseignement supérieur. Il faut noter toutefois la relative absence d'influence de leurs écrits, et l'incapacité dans laquelle se sont trouvées ces brillantes individualités d'institutionnaliser leur postérité intellectuelle.

10 On voit moins ce qu'on voyait il y a encore quinze ou vingt ans: des chercheurs qui ne connaissent pas le milieu militaire, policier ou du renseignement, qui n'ont pas lu la littérature internationale de sciences sociales sur les questions de défense et de sécurité, à qui l'on donne un contrat, qui rendent des travaux aveugles à un certain nombre de spécificités importantes, puis quittent le champ.

semble en cours de transition entre le second cas de figure et le premier. Les plus anciens des universitaires spécialisés du champ retiennent leur souffle...

Pluralisme(s)

Le dernier maître-mot de ma liste, pluralisme, renvoie à deux questions classiques: (1) faut-il mettre en place un système centralisé, ou décentralisé ? (2) le champ spécialisé doit-il être dominé par une discipline-reine ? Dans les deux cas, ma réponse réside dans une préférence pour un pluralisme restreint ou tempéré.

S'agissant de la première interrogation, il convient, dans l'idéal, d'éviter deux écueils: l'éparpillement ou la juxtaposition sans synergie de centres très nombreux, d'une part; d'autre part, une centralisation trop poussée, de nature à étouffer l'initiative, et comportant le danger d'une pensée unique, d'autant plus présent que l'orthodoxie n'est pas tout à fait une inconnue en matière de défense et de sécurité.

Les exemples extérieurs présentés ici comme les plus convaincants - ceux des Etats-Unis et du Royaume-Uni - sont pluralistes. Ils le sont inégalement. Le modèle américain, marqué par une culture politique profondément décentralisatrice, est tout à fait intéressant à regarder de près. On y trouve de la recherche interne, en régie, en maints endroits du système; de la recherche contractuelle, proposée par les départements de la Défense, de la *Homeland Security*, et les « agences » de renseignement, etc., aux universités et à des instituts ou *think tanks* privés; mais il y a aussi des espaces fédérateurs de réflexion, d'analyse et de dialogue hors hiérarchie - par exemple (pour ne citer que celui que je connais le mieux), au travers du Séminaire inter-universitaire et interdisciplinaire de Chicago,¹¹ qui réunit périodiquement officiers en uniforme, universitaires, journalistes, décideurs politico-administratifs dans une ambiance non hiérarchique, et où se débattent de façon ouverte et sérieuse des sujets du jour: il n'est pas rare que des ballons d'essai y soient lancés, examinés, discutés, puis repris dans des articles de revues scientifiques du champ dans les mois qui suivent.

Le cas britannique, je l'ai dit, ne bénéficie pas des mêmes acteurs nombreux, des mêmes effets d'échelle, des mêmes ordres de financement, et il n'est pas aussi

11 Inter-University Seminar on Armed Forces and Society, créé dans les années 1960 par Morris Janowitz, et qui s'est doté en 1974 d'une revue trimestrielle du même nom. Il existe d'autres organismes et d'autres périodiques du même type, à commencer par le Center for Strategic and International Studies (CSIS, Washington) et la revue *International Security*, dont l'influence dans le champ sont tout aussi considérables.

foncièrement décentralisateur. Son pluralisme, fait d'une douzaine au mieux d'acteurs institutionnels de part et d'autre, certains centraux, d'autres moins, n'en étonne pas moins par la qualité des synergies et collaborations qu'on peut y observer entre chercheurs universitaires et décideurs, et par celle des résultats auxquels il parvient alors même que les effectifs de chercheurs et les moyens matériels mis en oeuvre sont plutôt réduits.

Dans les deux cas, on est frappé du fait qu'aucun fossé culturel ne sépare universitaires et décideurs. Il en va ainsi par construction en Amérique, où les seconds se recrutent dans bien des cas parmi ceux des premiers qui se sont fait un nom dans le champ, et se trouvent politiquement proches de l'Administration en place. C'est plus surprenant en Grande-Bretagne où existe une haute fonction publique de métier, et où l'on pourrait craindre que les décideurs, comme on le voit ailleurs, finissent par considérer - habitude du pouvoir aidant - que leurs préjugés valent bien les résultats de la recherche: il n'en est rien.

Que constate-t-on s'agissant de la France ? Pour le moment, c'est l'éparpillement qui prévaut encore. À l'intérieur ou aux marges immédiates du système de défense et de sécurité, je compte près d'une vingtaine d'instituts ou de centres qui conduisent eux-mêmes, ou commanditent, des recherches, le plus souvent d'expertise: l'IHEDN, l'INHES (successeur de l'IHESI, équivalent policier du précédent), le Secrétariat général à la défense nationale (SGDN), la Direction des affaires stratégiques (DAS), la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), le Centre des hautes études de l'armement (le CHEAr), le Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD), le Centre d'études d'histoire de la défense (CEHD), les Observatoires économique (OED) et social (OSD) de la défense, le Centre de prospective de la Gendarmerie, le Centre d'étude et de recherche de l'enseignement militaire supérieur (CEREMS), auxquels s'ajoutent des organes d'état-major (notamment de l'armée de terre: par exemple, le Centre pour la doctrine de l'emploi des forces [CDEF], ou le Centre des relations humaines [CRH]) et, depuis peu, les centres de recherche des écoles militaires, Saint-Cyr, l'École Navale et l'École de l'air. Cela fait beaucoup, et j'en oublie sans doute.

La vitalité est évidente - beaucoup de ces centres sont récents -, et il faut s'en réjouir, d'autant que chacun d'entre eux est en rapport avec des réseaux au sein des universités (même si c'est le plus souvent par affinité, ce qui ne garantit pas beaucoup de transparence). Les inconvénients de la dispersion, toutefois, sont suffisamment visibles pour que naissent des tentations centralisatrices fortes. C'est le

cas du grand projet, lancé il y a quelques années, de Campus de Défense, prévu à l'École Militaire à Paris, qui aurait rassemblé la majeure partie au moins des organismes parisiens. La tâche qui consiste à ramener le foisonnement à l'unité s'est révélée trop ardue: la tentative se limite à ce jour à un centre documentaire centralisé (qui sera inauguré dans un avenir proche).

À l'extérieur du système de défense et de sécurité, nous trouvons une trentaine de centres universitaires ou assimilés¹² (grandes écoles ou Instituts d'études politiques). Le site Internet de l'IHEDN qui les recense en compte environ quinze actuellement (contre 24 il y a quelques années), mais certains ne sont pas répertoriés - sans doute parce que l'inscription sur cette liste ne procure aucun financement ou avantage particulier. Si l'on compare ce chiffre au nombre des établissements d'enseignement supérieur (près de 300: 87 universités, 9 IEP, et environ 200 membres de la Conférence des grandes écoles), il peut sembler faible. Il est toutefois bien supérieur à ce qu'on observe au Royaume-Uni, et plus que suffisant si l'on se souvient du trop grand nombre d'étudiants formés à la recherche - eu égard aux débouchés offerts, en termes de postes à pourvoir et d'appels d'offres de recherche contractuelle à honorer. La production de recherche libre, telle que mesurée par le nombre de livres ou d'articles publiés tous les ans, n'est pas telle qu'elle puisse justifier un tel nombre. On peut en déduire qu'au moins pour ce qui est de la recherche, beaucoup de centres vivent, par manque de financement, mais aussi d'intérêt manifesté à leur endroit par les ministères, et parfois même par l'institution qui les abrite: leur activité dans le champ est essentiellement d'enseignement, le plus souvent au niveau *master*.

Pourtant, deux développements récents signalent l'émergence de centres de rayonnement potentiels, qui marient enseignement et recherche. L'un est la création d'une association, l'AFUDRIS, déjà citée, qui constitue la première tentative des universitaires du champ pour en organiser la partie externe,¹³ et la rendre audible aux

12 Une statistique rapide montre que sur les trente, environ 10 programmes sont de nature juridique, 10 autres relèvent de la science politique (surtout de relations internationales), le reste étant constitué d'approches disciplinaires diverses: sociologie, géographie (géopolitique/ géostratégie), économie de la défense, etc.

13 Il est vrai que cette tentative se limite pour l'instant aux seules universités *stricto sensu*, et exclut les quelques grandes écoles où défense et sécurité font l'objet d'enseignements: en particulier, les grandes écoles militaires (Ecole de l'Air, Ecole Navale, Ecole des Officiers de la Gendarmerie, et surtout Saint-Cyr, pionnière en la matière depuis un quart de siècle), où le contenu académique de sciences sociales et politiques se densifie, dont le corps enseignant est partiellement recruté parmi les titulaires des universités, et dont le mode de fonctionnement répond en large part aux normes universitaires. Ces quatre

oreilles des décideurs des ministères. Cette démarche n'est pas sans rappeler celle qu'adoptent habituellement les syndicats patronaux quand ils cherchent à réguler de manière solidaire un marché concurrentiel, et elle peut s'avérer très utile. L'exemple donné récemment d'un ouvrage collectif autour de la « privatisation de la sécurité » montre ce qu'un organisme souple de ce genre peut apporter en matière de stimulation de la recherche « libre ». Le second développement significatif des dernières années réside dans un rapprochement intervenu en 2002 entre Saint-Cyr et Sciences Po¹⁴ en vue du lancement - à l'initiative du second, et en son sein - d'un *master* de défense et sécurité, thématique qui y était autrefois à l'honneur (du temps de Raymond Aron et Raoul Girardet), mais avait cessé de l'être depuis lors. Tout cela semble très prometteur, et il y a lieu de s'en réjouir.

Vitalité ou pas, en effet, l'éparpillement n'est pas sans certains inconvénients. Y remédier sans tomber dans le travers d'une centralisation contraignante n'est pas un exercice facile, mais je veux croire qu'il n'est pas hors d'atteinte. Ce que j'ai entendu aujourd'hui concernant l'Espagne et le Portugal me laisse beaucoup d'espoirs pour ce qui les concerne. La prise en compte des exemples couronnés de succès, s'ils sont comparables, comme c'est le cas du Royaume-Uni, permet de situer les éléments d'une solution optimale.

Dans l'idéal, je crois que la meilleure structure est bipolaire. Elle comporte, à l'intérieur du système de défense et de sécurité, une nébuleuse, fédérée ou à tout le moins confédérée, vouée à la prise en charge de la recherche d'expertise, soit directement (régie), soit en confiant à ses centres ou instituts, par secteur, le co-pilotage de la recherche contractuellement sous-traitée à l'extérieur. Elle inclut, sous forme de bourse (*clearing house*) où se confrontent offre et demande de contrats de recherche, une interface entre intérieur et extérieur du système. Le deuxième pôle est externe, et se situe dans les universités ou grandes écoles. Son rôle, au-delà de l'enseignement, est de favoriser la recherche libre, autonome, de constituer un vivier d'expertise pour répondre aux besoins de la recherche contractuelle, enfin de permettre l'espace de débat hors hiérarchie - de respiration - que je mentionnais plus haut. Il est sans doute utopique et vain de vouloir fédérer (ou même confédérer) d'en haut (*top-down*) cette seconde nébuleuse, et ce n'est peut-être même pas utile si l'on dispose d'une

grandes écoles entretiennent d'étroits rapports de proximité et d'affinité avec des universités voisines (respectivement, Aix-Marseille, Brest, Paris-II, et Rennes).

14 Nom familial du prestigieux Institut d'Études Politiques de Paris, pépinière, comme chacun sait, de futures élites sociales et politiques de la France.

instance de centralisation de l'information assurant la transparence requise pour le bon fonctionnement d'un système lui-même décentralisé. Sur ce marché des idées et de l'expertise, on peut sans dommages laisser jouer une certaine émulation. On vient de voir, avec AFUDRIS ou Sciences Po, que les initiatives venant des acteurs institutionnels eux-mêmes (*bottom-up*) ne manquent pas de pertinence, sans qu'il soit besoin d'un cadre contraignant auquel le milieu universitaire est généralement réfractaire.

Si un principe d'ordre structurant doit y être introduit, il est à chercher, comme le suggère l'exemple britannique, du côté d'une distinction entre un ou quelques centre(s) et des périphéries. Une telle distinction, établie sur la base de différences matérielles (capacités), qualitatives (niveau d'exigence) et symboliques (prestige), peut servir de critère dans la répartition des rôles et des ressources. On peut imaginer que Sciences Po Paris, sans doute le mieux placé comme lieu de débat hors hiérarchie face aux ministères et états-majors centraux concernés, tienne le rôle de centre à la manière de King's College à Londres. Si une solution de ce type est adoptée, il est indispensable de veiller – dans l'intérêt même de l'émulation dont on cherche à tirer profit – à ce que cette hiérarchie informelle ne demeure pas figée: qu'elle reflète bien des différences de mérite démontré. On retrouve ici la nécessité d'une évaluation (dont j'ai déjà dit qu'elle gagne beaucoup à être conjointe, c'est-à-dire conduite *ensemble* par des universitaires et des décideurs).

Entre les deux pôles, interne et externe, en revanche, il convient d'éviter une rivalité qui deviendrait vite contre-productive. Pour cela, il faut susciter une culture commune. Une bonne façon de faire consiste à procéder, de façon régulière et significative, à des affectations croisées: envoyer des officiers et des décideurs administratifs civils s'occuper pour deux ou trois ans de ces aspects au sein de la nébuleuse externe, et à l'inverse détacher, pour deux ou trois ans aussi, des professeurs dans des organes tournés vers la recherche ou l'enseignement au sein du système de défense et de sécurité. Nul doute que la procédure d'évaluation conjointe serait de nature à y contribuer fortement aussi. Une autre façon d'y parvenir, ou la même dans une acception plus large, est de susciter et d'entretenir un climat dans lequel dépendance mutuelle entre les deux pôles ou nébuleuses ne rime pas avec défiance ou rivalité, mais avec estime et confiance réciproques. La variable critique ici la capacité des leaders du système de défense et de sécurité d'apercevoir tout l'intérêt de la recherche, de la formation des élites et du dialogue chercheurs-décideurs, plutôt que de s'en tenir, face à la complexité, à leurs intuitions ou préjugés.

Le pluralisme tempéré préconisé doit s'appliquer également aux rapports entre disciplines. Il n'est guère utile - il est même contre-productif - d'accorder à l'une ou l'autre d'entre elles une position dominante. La raison en est double. D'abord, le domaine de la défense et de la sécurité est marqué aujourd'hui par une diversité, une complexité, et surtout une imbrication de ses facettes telles qu'il est peu probable qu'une seule discipline parvienne à les épuiser. Dans un champ par essence interdisciplinaire, les éclairages qu'elles donnent sont plus complémentaires que rivaux. Ensuite, il se trouve que les disciplines ne sont pas égales face aux aspects spécifiques centraux du domaine thématique: certaines problématiques y sont mieux adaptées que d'autres. C'est le cas de la science politique et de la sociologie, pour lesquelles les concepts de puissance, pouvoir, système, institution, conflit, violence, cohésion, citoyenneté, Etat, société, etc., sont au cœur même des questions qu'elles posent à l'empirie. Ces deux problématiques et traitements disciplinaires se recoupent d'ailleurs assez largement, et donnent lieu à des chassés-croisés fréquents, et une division informelle du travail.¹⁵ Il faut donc s'attendre à ce que - sauf biais irrationnel, qu'il faut savoir diagnostiquer, et corriger - elles soient spontanément dominantes, à la fois dans les approches intellectuelles et dans la fréquence des contrats attribués à leurs ressortissants, sans qu'il soit nécessaire ou indiqué d'alourdir leur domination. Il convient, au contraire, de veiller à préserver une place - celle qui leur revient en raison, sur le seul critère de la pertinence - aux autres disciplines, notamment dans l'attribution de contrats de recherche, de crédits et de postes d'influence ou de décision.

Le pluralisme disciplinaire ne pose généralement pas de problèmes, et la plupart des pays que je connais suivent de plus ou moins près le modèle que je viens d'esquisser. Il ne soulève de difficultés que là où des réseaux d'affinité se sont installés, et le contrarient plus ou moins fortement. Il semble depuis peu que la France soit dans ce cas, et je crois qu'il convient de s'en inquiéter¹⁶ - seule note pessimiste pour l'avenir dans une vision autrement plutôt optimiste.

15 On note en effet une prédilection des politistes pour les relations internationales (aspects systémiques), tandis que les sociologues concentrent leur intérêt sur les aspects internes aux sociétés et aux États, notamment sur les institutions de défense/ sécurité, et leur rapport à l'environnement social (aspects subsystémiques). Mais une telle division du travail est souvent contredite: des politistes se préoccupent, par exemple, des relations civilo-militaires, tandis qu'un sociologue classique comme Raymond Aron a passé plus de trente ans à étudier la guerre, le système international et la stratégie.

16 On observe une montée en puissance des juristes dans les postes d'influence et de décision s'agissant d'enseignement et de recherche dans le champ. Au niveau le plus simple, ceci rompt l'équilibre souhaitable

Conclusion

Mettre au point (et maintenir) des rapports constructifs et efficaces entre enseignement supérieur et système de défense et sécurité: l'exercice ne présente pas plus de difficultés institutionnelles que dans d'autres domaines pour ce qui relève des sciences de la nature; il s'avère nettement moins simple ailleurs. Beaucoup de pays voient bien l'intérêt ou la nécessité de recourir au potentiel qu'offrent les départements de sciences sociales et politiques au sein des universités, instituts ou grandes écoles. Mais peu à ce jour sont parvenus à des dispositions et des pratiques vraiment convaincantes. Seuls, dans l'ensemble, et sur la plupart des dimensions évoquées, les pays anglo-saxons disposent aujourd'hui de systèmes qu'on est en droit de juger satisfaisants, pour les raisons que j'ai tenté de détailler. (Ce n'est pas tous les jours que vous entendrez un Français vanter la supériorité d'un modèle britannique ou américain... Je dois admettre que, dans le champ qui nous occupe, cette supériorité est réelle, même si je n'ai pas perdu l'espoir de voir l'Europe continentale faire aussi bien !).

Des modèles nationaux réussis ne sont pas une panacée, qu'on peut transposer à loisir chez soi avec la garantie d'un plein succès: il faut compter avec une histoire, une culture, des institutions différentes. Toutefois, le modèle préconisé ici est suffisamment simple et souple pour pouvoir être adapté aux contextes les plus divers. La seule condition est que les deux parties à l'échange - les responsables dans les ministères concernés d'une part, le milieu universitaire, ou du moins ceux de ses membres qui choisissent d'œuvrer dans le champ, de l'autre - soient sur la même longueur d'onde. Cette condition, il est vrai, est loin d'être toujours réalisée: elle dépend en réalité de l'attitude qui prévaut, à l'égard de l'intérêt de la recherche, de la formation et du dialogue, parmi les hauts fonctionnaires et les généraux, attitude elle-même en partie conditionnée par la présence ou l'absence d'une culture commune génératrice de confiance.

Réduit à ses principes essentiels, ce modèle consiste à laisser vivre le pluralisme des initiatives, des acteurs et des lieux, en suscitant par la voie incitative (comme il sied à des activités intellectuelles) le minimum d'organisation qui lui permettra de

entre les disciplines. Mais il y a plus: le droit est avec la philosophie la seule discipline d'où est absente la recherche empirique - ce dont il est essentiellement question dans la recherche fondamentale ou lorsqu'il s'agit de faire face à la complexité et à l'incertitude dans l'aide à la décision. Confier à des juristes un monopole en matière de direction de la recherche (la question est différente en matière d'enseignement, ou de dialogue) représente donc, en puissance, un contresens majeur.

limiter la dispersion, les rivalités et le gaspillage. Il suffit, d'un côté de la barrière, d'un réseau interne, d'une bourse d'échanges, et de ressources matérielles à répartir à l'extérieur en proportion des besoins immédiats de sous-traitance (contrats), augmentées des quelques provisions propres à stimuler la recherche libre et l'émulation. Soumis à une autorité ultime, ce côté-là, celui des ministères, est plus facile à rassembler et organiser - ce qu'il convient de faire avec modération, dans l'esprit de ce que j'ai appelé un pluralisme tempéré. L'autre côté, universitaire, ne requiert pour fonctionner bien que la transparence que peut lui conférer une instance de centralisation de l'information (annuaires, appels d'offres, publications récentes, calendrier des colloques et séminaires à venir, si tout va bien une revue). Décentralisé pour tous les autres aspects, il hésite entre le modèle économique du marché et un autre, sociopolitique, distinguant un centre et des périphéries. Ce dernier modèle, moins anarchique que le premier, est à encourager dans la distribution des ressources, sous double condition de fluidité et d'évaluation périodique des mérites, de nature à en redessiner éventuellement la carte de période en période. Entre les deux côtés, les impératifs fonctionnels principaux résident dans l'émergence, si elle n'existe pas *ex ante*, d'une culture commune, et dans un partage des responsabilités (évaluation, gouvernance, influence) qui exclue la domination absolue d'une discipline sur les autres, et les réseaux d'affinité pure (source de biais forts, et de rivalités mettant en cause l'équilibre de l'ensemble). D'un bon fonctionnement d'un tel système, on peut attendre une régulation des flux d'étudiants en *master* et doctorat, une montée en puissance (ou une consolidation) du professionnalisme spécifique au champ (spécialisation, fidélisation), donc de la qualité des formations, du dialogue et (surtout) de la recherche. Et de là, indirectement, une contribution forte à une meilleure intégration culturelle des officiers et autres décideurs du système de défense et sécurité au sein de la société et des élites « profanes ». Un dispositif harmonieux devrait - toutes choses égales - s'attirer une reconnaissance académique propre à faciliter son insertion au sein des universités, et la sensibilisation dont je parlais pour commencer.

Presque tous les ingrédients de base d'un cercle vertueux fondé sur ces principes sont aujourd'hui présents en France: il n'y manque, mais ce n'est pas rien, que la culture commune, un peu plus de transparence, une organisation un peu plus affirmée du réseau interne aux ministères, et l'émergence, au sein de la nébuleuse externe, du centre que j'appelle de mes vœux. C'est dire que si (1) les marges de progrès possible sont substantielles, (2) il n'y a pas véritablement lieu de désespérer d'un avenir

que j'espère proche. J'ajoute que ce que j'ai entendu ici, à Lisbonne, sur ce qui est en préparation – à supposer que j'aie bien compris – me semble aller dans le bon sens.

Je pourrais m'arrêter là, et en terminer tout à fait. Je crois qu'en procédant de la sorte je vous laisserais sur votre faim sur un point particulier: la dimension internationale, notamment européenne. J'en dirai donc quelques mots avant d'en finir.

Il faut en effet ajouter au schéma proposé deux acteurs institutionnels, dont l'un joue un rôle précieux dans le champ depuis plusieurs décennies, et l'autre commence tout juste à y intervenir timidement, mais peut y occuper une place importante: je veux parler des associations interdisciplinaires internationales, et de l'Union Européenne.

Les effectifs par discipline au sein du champ dans chaque pays européen ont longtemps été trop faibles pour assurer correctement la fonction d'évaluation par les pairs (*peer assessment, peer review*). Cette fonction primordiale est remplie par les associations: américaines d'abord, à compter des années 1960, plus récemment européennes (ERGOMAS, que je présidais il y a peu encore, a été créée en 1986). Les premières atteignent le millier de membres actifs; les secondes dépassent rarement 200 à 250 adhérents dans les périodes fastes. C'est là, dans les rencontres régulières dont elles sont le théâtre, que se fixent les normes d'exigence scientifique ou éditoriale, c'est là qu'on trouve les sources de stimulation intellectuelle ou d'exemples de bonnes pratiques parfois absentes des contextes nationaux, c'est là que le jeune chercheur de France ou du Portugal comprend que les problèmes dont il traite se posent aussi ailleurs, et qu'il existe sur ces questions une littérature internationale qui lui évitera de réinventer la roue seul dans son coin. C'est là que se font connaître et se répandent les innovations thématiques, méthodologiques, théoriques et paradigmatiques. On ne saurait donc sous-estimer leur importance.

Le problème qu'elles soulèvent en Europe est celui de leur financement. (Les associations américaines se disent internationales parce qu'elles admettent des membres étrangers; elles sont en réalité essentiellement nationales, et bénéficient à ce titre des soutiens publics et privés courants aux Etats-Unis en matière universitaire et scientifique, sans que leur indépendance soit en mise en cause). L'aide accordée à ERGOMAS depuis les origines se limite à un appui logistique du ministère de la Défense qui accueille son congrès biennal, et au financement des voyages des chercheurs organiques relevant des ministères lors des colloques qu'elle organise. Le reste du financement provient des cotisations. Je n'ai pas de raisons de penser que la situation soit meilleure (sauf peut-être s'agissant de l'histoire militaire) dans d'autres associations que je connais moins bien.

J'attends de l'émergence d'une culture commune entre officiers ou décideurs et universitaires du champ en France une prise de conscience de l'intérêt qui s'attache à ces associations européennes, et une aide un peu plus affirmée. Je souhaiterais qu'il en aille de même dans les autres pays.

Je crois toutefois qu'en la matière le rôle principal revient à l'Union Européenne elle-même, dont on sait qu'elle inclut désormais (depuis 2001...) les thèmes de la sécurité dans les appels d'offres lancés au titre des PCRD, et qu'elle a souhaité reprendre à son compte l'Institut d'Etudes Stratégiques autrefois rattaché à l'Union de l'Europe Occidentale. Beaucoup reste à faire, et il y a des raisons de penser que le développement du champ à cet échelon est prometteur.

Je ne peux guère aller plus loin, sinon pour dire que les problèmes rencontrés au niveau national vont se retrouver, à des seuils de complexité plus élevés mais sans les dénaturer tout à fait, au niveau européen, et que les solutions préconisées ici ont toutes les chances de s'y révéler pertinentes. Il faudra alors s'attendre, dans le champ, à des mouvements de concentration par fusion ou rapprochement d'institutions universitaires nationales, du type de ceux qu'on observe aujourd'hui pour les institutions boursières. Tout y pousse: la Politique Etrangère et de Sécurité Commune et ses déclinaisons, la présence de l'UE en tant que telle sur nombre de théâtres d'opérations, l'existence d'un Etat-major Européen, les rapprochements et synergies entre institutions militaires, policières et de renseignement nationales... Recherche, formation, dialogue, coopération intellectuelle entre « intérieur » et « extérieur » du système de défense et de sécurité: si le cadre est différent, les besoins sont les mêmes, et ils vont s'affirmer. J'espère, mais je ne suis pas seul, voir ce champ européen intégré prendre forme avant de prendre ma retraite: l'avenir dira bientôt si je suis trop optimiste.